FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

X-TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL

PUBLICATION

Le Club Toulouse trial club et la société de promotion 2Play organisent la 2eme manche du Championnat du Monde FIM de X-Trial, au nom de la FFM (Fédération Nationale). La Manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre instruction finale, approuvée par l'Arbitre. La Manifestation doit respecter le Code de l'Environnement de la FIM.

La Manifestation aura lieu le 13 (date) au Janvier (palais) à (lieu, pays).

No IMN : 303/03

ACCES

Aéroport le plus proche : Montpellier
Autoroute : A9 Sortie : _____
Route nationale : _____
Ville la plus proche : Montpellier à km : 6 km

Adresse du Palais des Sports :

Nom : Arena Sud de France
Adresse : route de la foire 34270 Perols
N° tél.: _____
E-mail : _____

Adresse de l'hôtel :

_____
_____
_____
_____

Organisateur :

Nom (Club) : Toulouse Trial Club
Adresse : 9 rue Général Harispe 31200 Toulouse
N° tél.: 0673683490
E-mail : deuxj@orange.fr

1. ENGAGEMENTS

En conformité avec l'article 2.5 les Coureurs fixes doivent avoir envoyés leur bulletin d'inscription pour toutes les manches du Championnat du Monde FIM

de X-Trial à l'Administration FIM. Ce bulletin d'inscription doit avoir été validé par la Fédération Nationale du Coureur fixe concerné afin d'être approuvé.

Les Coureurs sélectionnés pour une Manifestation doivent envoyer leur bulletin d'inscription pour la manche concernée à l'Administration FIM. Ce bulletin d'inscription doit d'abord être envoyé à la Fédération Nationale du Coureur sélectionné concerné afin d'être approuvé. Cette inscription doit être reçue avant le 23/11/2017 (15 jours avant la Manifestation).

Le nombre de Coureurs admis à participer est de **9** parmi lesquels les **5** Coureurs fixes du championnat et **4** coureurs sélectionnés pour chaque Manifestation.

Coureurs du Championnat :

1) Toni BOU

2) Adam RAGA

3) James DABILL

4) Benoit BINCAZ

5) Jaime BUSTO

Coureurs de la Manifestation:

6) TBD

7) Takahisa Fujinami

8) Miquel Gelabert

9) Alex Ferrer

2. SPONSORS

Sponsors de la Manifestation : Mutuelle des Motards Hexis

3. VISITE DES SECTIONS ET REUNION D'INFORMATIONS

La visite des Sections aura lieu à 10h et sera immédiatement suivie de la réunion d'informations.

4. CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles administratif et technique auront lieu immédiatement après la visite des Sections et la réunion d'informations.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions du Règlement Technique Trial FIM. Lors du contrôle technique, le Coureur devra présenter sa licence FIM Championnat du Monde de Trial de Coureur valide, ainsi que son casque.

FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

X-TRIAL

5. DEPART

Les heures et l'ordre de départ seront établis conformément à l'Art. 5.12 et aux dispositions ci-dessous :

Le premier Coureur pour le 1er Tour partira à : 20h30

Le premier Coureur pour le 2ème Tour: 21h45

Un minimum de 10 minutes doit être prévu entre la fin du 1er Tour et le début du 2ème Tour.

6.. ACTIVITES DE PROMOTIONS ET D'ANIMATIONS

Session d'Autographes : ■ Oui □ Non Horaires : 22h45
Conférence de Presse : ■ Oui □ Non Horaires : 22h45
Autres (Préciser):

7. OFFICIELS

Arbitre FIM:	Josep Punti	Licence FIM No : 9825
Directeur de Course FMNR :	Christian PERNOT	Licence FIM No : 9922
Commissaire Environnement :	Pierre RAMONDA	Licence FIM No : 10961
Commissaire Technique FMNR :	Alain TOURNIAYRE	Licence No : 10715
Régisseur :	Toni Campins	

Pour le Club: M.CANZIAN

TOULOUSE TRIAL CLUB FFM 0913

PC/ Alain BRUNEAU

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa 18/0003 - Le 29/11/2017

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

X-TRIAL

SUPPLEMENTARY REGULATIONS FOR THE FIM X-TRIAL WORLD CHAMPIONSHIP

ANNOUNCEMENT

The Club Toulouse Trial Club and the promotion company 2play are organising the 2nd round of the FIM X-Trial World Championship on behalf of the FFM (National Federation). The event will be held in accordance with the Sporting Code of the FIM together with relevant Appendices, these Supplementary Regulations, and any final instructions, approved by the Referee. The event must respect the FIM Environmental Code.

The event will be held on 13/01/18 (date) at 13/01/18 (place) in Arena (venue, country).

IMN N°: 303/03

ACCESS

Nearest airport: Montpelleir
Motorway: A 9 Exit: Maugio
National road: _____
Nearest town: Montpellier at km: 6km

Arena address:

Name: Arena Sud de France
Address: Route de la Foire 34270 Perols
Ph.: _____
E-mail: _____

Hotel address:

Name: _____
Address: _____
Ph.: _____
E-mail: _____

Organiser:

Name (Club): Toulouse Trial Club
Address: 9 rue Général Harispe 31200 Toulouse
Tel N°: 0673683490
E-mail: deuxj@orange.fr

1. ENTRIES

In accordance with Article 2.5 fixed Riders must have sent their entry forms for all rounds of the FIM X-Trial World Championship to the FIM Administration. This registration form must have been validated by the National Federation of the fixed Rider concerned in order to be approved.

The selected Riders must send the registration form for that Race to the FIM Administration. This registration form must first be validated by the National Federation of the selected Rider concerned in order to be approved. This registration must be received by the FIM Administration before 23/11/2017 (15 days before the event).

The number of admitted Riders for the qualification is **9** including the **5** fixed Riders of the Championship and **4** selected riders for each Event.

Names of the Riders selected for the Event:

Championship Riders	**Event Riders :**
1) Toni BOU	**6)** TBD
2) Adam RAGA	**7)** Takahisa Fujinami
3) James DABILL	**8)** Miquel Gelabert
4) Jaime BUSTO	**9)** Alex Ferrer
5) Benoit BINCAZ	

2. SPONSORS

Sponsors for the event: Hexis Mutuelle des Motards

3. VISIT OF THE SECTIONS AND INFORMATION MEETING

The visit of the Sections will take place at 10h and will be followed by the information meeting.

4. ADMINISTRATIVE AND TECHNICAL CONTROLS

The administrative and technical control will take place immediately after the visit of the Sections and information meeting.

Each machine must comply with all the requirements the FIM Trial Technical rules. At the technical control, the Rider must submit his valid FIM World Championship Rider's licence, together with his helmet.

5. START

The starting time and starting order will be established according to Art. 5.12 and to the arrangements below:

The first Rider for the 1st Round will start at: 20h30

FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

X-TRIAL

The first Rider for the 2nd Round will start at: 20h45

A minimum of 10 minutes must be planned between the end of the 1st Round and the beginning of the 2nd Round

6. ENTERTAINMENT AND PROMOTION ACTIVITIES

Autograph Session: ■ Yes □ No Times: 22h45
Press Conference: □ Yes □ No Times: 22h45
Other (specify): _____

7. OFFICIALS

Referee: Josep Punti Licence FIM No: 9825
Clerk of the Course: Christian PERNOT Licence FIM No: 9922
Environmental Steward: Pierre RAMONDA Licence FIM No: 10961
Technical Steward: Alain TOURNIAYRE Licence No: 10715
Event Manager: Toni Campins

Pour le Club: M CANZIAN

TOULOUSE TRIAL CLUB FFM 0913

P.O/ Alain BRUNEAU

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa 18/0003 - Le 29/11/2017

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

TOULOUSE TRIAL CLUB

PROGRAMME SOIREE

Aréna de Montpellier

X-Trial du 13 Janvier 2018

6000 Spectateurs

Ouverture des portes au public	19h
Présentation des pilotes	20h30
Départ premier Tour	20h45
Entracte	21h45
Départ 2éme Tour	22h10
Remise des Prix	23h
Fermeture de la salle	23h20

TOULOUSE TRIAL CLUB FFM 0913

Correspondant : Christian CANZIAN
9 Impasse du général Harispe, 31200 TOULOUSE
Mob : 06 09 84 24 82 – Tel : 05 61 58 23 06
Email : canzianc@free.fr
Siège social : Complexe Motocycliste de Candie chemin de la Saudrune 31100 TOULOUSE
Agrément Jeunesse et Sport : 31AS 1222
N° Siret : 452 147 804 000

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

NOTICE DE SECURITE

Aréna de Montpellier

X-Trial du 13 Janvier 2018

6000 Spectateurs

Les dispositions de sécurité initiales sont préservées, des dispositions particulières liées à l'organisation du spectacle sont envisagées.

Construction

-L'accès des secours reste inchangé, avec préservation de la voie pompiers en façade avant et zone technique.
Les motos, matériels et véhicules de service sont stockés hors de l'emprise des voies.
-Aucune structure provisoire n'est prévue.
-La zone du parterre, sur laquelle sont aménagées les 6 zones du parcours, est affectée à l'évolution des pilotes qui pénètrent dans la salle par les sas arrières et cheminent de zone en zone.
Le public est uniquement situé dans les gradins, à 4m de distance du parcours.
Aménagements intérieurs, décoration et mobilier.
-L'aire d'évolution des pilotes, réalisée au parterre, comporte 6 zones aménagées avec des éléments incombustibles ou en bois massif (cf. plan).

Désenfumage

-Compte tenu des émanations de CO liées à l'évolution des pilotes dans la salle, deux détecteurs de CO sont positionnés dans les gradins, sur les tablettes de garde-corps inférieurs des plates-formes « handicapés », et le désenfumage de la salle sera en fonctionnement permanent.
Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air et production de vapeur et d'eau chaude sanitaire.
-Dispositions initiales inchangées.

Correspondant : Christian CANZIAN
9 Impasse du général Harispe, 31200 TOULOUSE
Mob : 06 09 84 24 82 – Tel : 05 61 58 23 06
Email : canzianc@free.fr
Siège social : Complexe Motocycliste de Candie chemin de la Saudrune 31100 TOULOUSE
Agrément Jeunesse et Sport : 31AS 1222
N° Siret : 452 147 804 000

Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés

-La citerne d'essence de faible capacité (<100 1itres) est positionnée à l'extérieur de la salle.

Installations électriques

-Dispositions initiales inchangées.

Eclairage.

-Dispositions initiales inchangées.

Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants.

Sans objet

Installation d'appareils de cuisson destinés à la restauration

-Sans objet

Moyen de secours contre l'incendie.

-Un extincteur à poudre de 6 Kg est positionné en complément des moyens de secours existants dans chaque zone de l'aire d'évolution des pilotes.

-Le service de sécurité prévu consiste en 1 SSIAP2 + 2 SSIAP1.

Des rondes régulières seront effectuées durant la manifestation par ce service équipé de détecteur de CO.

Pour la salle ……,

TOULOUSE
TRIAL CLUB
FFM 0913

Correspondant : Christian CANZIAN
9 Impasse du général Harispe, 31200 TOULOUSE
Mob : 06 09 84 24 82 – Tel : 05 61 58 23 06
Email : canzianc@free.fr
Siège social : Complexe Motocycliste de Candie chemin de la Saudrune 31100 TOULOUSE
Agrément Jeunesse et Sport : 31AS 1222
N° Siret : 452 147 804 000

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

NOTICE D'ACCESSIBILITE

Aréna de Montpellier

X-Trial du 13 Janvier 2018

6000 Spectateurs

Pour la manifestation sportive de X-Trial du 13 Janvier 2018 à l'Aréna de Montpellier les dispositions d'accessibilité des personnes à mobilités réduites sont identiques aux dispositions de base avec accueil sur les 2 plates-formes assurant 20 places spectateurs et 20 accompagnants.

Pour la salle ……,

TOULOUSE
TRIAL CLUB
FFM 0913

Correspondant : Christian CANZIAN
9 Impasse du général Harispe, 31200 TOULOUSE
Mob : 06 09 84 24 82 – Tel : 05 61 58 23 06
Email : canzianc@free.fr
Siège social : Complexe Motocycliste de Candie chemin de la Saudrune 31100 TOULOUSE
Agrément Jeunesse et Sport : 31AS 1222
N° Siret : 452 147 804 000

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

TOULOUSE
TRIAL CLUB
FFM 0913

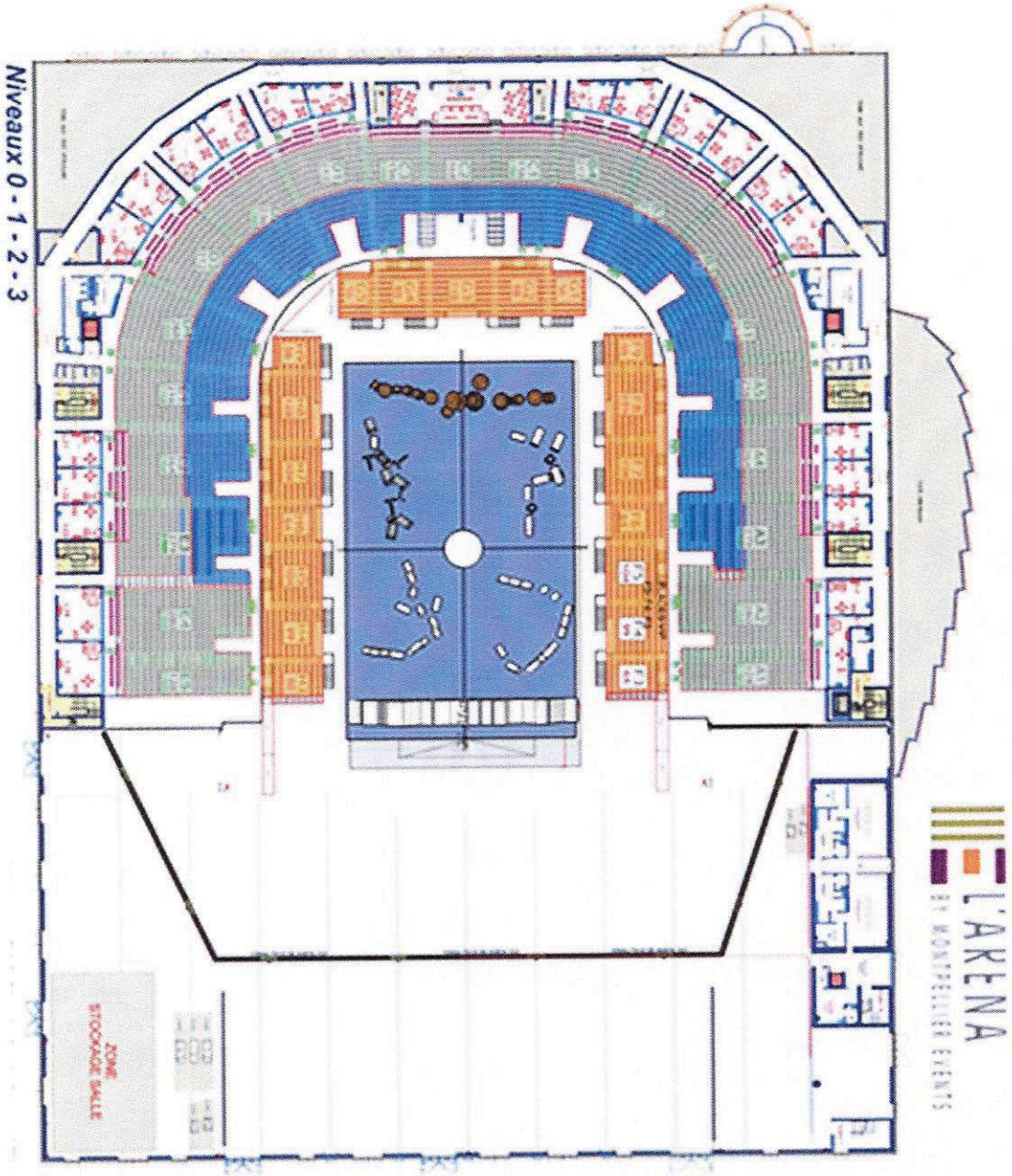

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION: 794204 / 218 .4

ASSURE : TOULOUSE TRIAL CLUB

COMPÉTITION : X TRIAL DE MONTPELLIER **CATEGORIE : INTERNATIONALE**
LIEU : ARENA DE MONTPELLIER **N° D'AGRÉMENT : 97**

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 13/01/2018** **JUSQU'AU : 13/01/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 901.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Franchise :
La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance** [*signature*]

Date **23/11/2017**

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance
Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com